




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-450**

Séance publique du

29 septembre 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170929- lmc1121237-DE-1-1
Date de signature : 03/10/2017
Date de réception : mardi 3 octobre 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT INTERNATIONAL

Le 29 septembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le , conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danièle BRUNET, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Odile BONTHOUX, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Alexandre GALLESE, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA, Madame Liliane PIERRON.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et approuvé



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2017

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT
INTERNATIONAL- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La mondialisation et l'interdépendance économique croissante dans laquelle s'inscrivent les actions des différents acteurs socio-économiques supposent une réponse claire au service du développement du territoire.

De même que les Etats, les collectivités territoriales doivent inscrire leurs actions dans ce contexte qui conditionne de plus en plus de secteurs d'action publique tels que le développement économique, la culture, l'éducation, le sport, l'aménagement urbain, le développement touristique, l'environnement.

Aix-en-Provence, consciente de la part internationale de son ADN, a investi depuis de nombreuses années cette politique publique construite dans une démarche de rayonnement et de réciprocité, au bénéfice des acteurs du territoire et donc de son développement.

La stratégie internationale votée pour 2016-2020 définit deux axes moteurs de l'action :
1-L'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités,

2-L'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux de se projeter à l'international dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire.

Elle a pour vocation de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une vision partagée, afin de mettre en œuvre une action concertée contribuant à une coopération économique, touristique et culturelle au service des populations.

Des déplacements sont nécessaires pour mener à bien nos différents projets. Aussi, je vous propose d'attribuer un mandat spécial aux élus qui représenteront la Ville d'Aix-en-Provence lors d'un prochain déplacement.

Miami et Coral Gables- Floride

Une mission d'affaires est organisée conjointement par la Chambre de commerce, Business France, la chambre franco américaine de commerce, la Ville de Marseille et la Métropole.

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône devrait s'associer à ce déplacement commun qui s'inscrira dans les « French weeks » de la chambre franco américaine et du Consulat Général de France à Miami (environ 400 entreprises françaises sont implantées à Miami).

L'objectif de cette mission est de promouvoir l'attractivité du territoire auprès de ce marché de 19 millions de personnes, 19ème rang du plus fort PIB, disposant d'un réseau de transport multimodal et international, présentant des opportunités de marché en agroalimentaire, en TIC, en aéronautique, en nautisme.

Les quatre filières principalement concernées sont :

- tourisme (art de vivre, logistique portuaire avec les croisiéristes),
- aéronautique,
- santé biotechnologie,
- numérique.

Un partenariat existe, depuis 1997, entre Aix en Provence et Coral Gables, ville limitrophe de Miami, siège notamment de l'Université, de nombreuses sociétés internationales et de galeries culturelles.

Trois volets principaux sont ciblés dans l'accord de coopération:

- Economie (point d'entrée vers les Etats Unis et l'Amérique du Sud)
- Tourisme (flux d'affaires et culturel)
- Université (développement des contacts et accueil d'étudiants)

Cette mission représente une opportunité pour les entreprises d'Aix en Provence et du Pays d'Aix du fait du coût réduit par une subvention de la Métropole et de l'ouverture des portes de Coral Gables par un dialogue direct avec notre ville partenaire.

Un temps fort à thématique culturelle pourrait être envisagé afin d'annoncer les grandes expositions à venir du territoire.

Des fonctionnaires territoriaux accompagneront les élus.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** le mandat spécial donné à Madame ZERKANI-RAYNAL pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Miami et à Coral Gables qui se déroulera du 5 au 11 novembre 2017.

DL.2017-450 - ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL POUR DEPLACEMENT
INTERNATIONAL-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 32
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»